



Impot locaux ou paye t'on?

Par **sucrette56**, le 27/12/2013 à 09:42

bonjour,etant locataire dans le 56 et ayant aussi acheter dans le 56 une maison qu'on renove entrer dans celle si courant mars paieront nous les impots locaux dans ces deux communes ?ou seulement dans une seule?merci

Par **cocotte1003**, le 27/12/2013 à 18:12

Bonjour, les impôts locaux se payent par l'occupant au premier janvier, cordialement

Par **sucrette56**, le 27/12/2013 à 18:29

re bonsoir nous allons donc devoir payer deux taxes d'habitation?ou que une celle vu que la maison au premier janvier ne sera pas habitable vu qu'elle est en travaux et qu'on y habitera pas avant mars au mieux merci de vos reponses cordialement

Par **cocotte1003**, le 27/12/2013 à 18:32

Celle que vous habitez au premier janvier, pas l'autre puisqu'elle est inhabitable, cordialement

Par **Lag0**, le **28/12/2013** à **11:44**

Bonjour,

Attention tout de même, car la taxe d'habitation vous sera certainement envoyée tout de même. Ce sera à vous d'en demander la remise en prouvant que la maison n'était pas habitable, ce qui n'est pas toujours facile...

Par **sucrette56**, le **28/12/2013** à **18:09**

bonsoir quel type de documents nous demanderons t'il pour prouver que nous etions pas dedans apres le premier janvier,du au travaux pour ne pas avoir c deux taxes a payer?cordialement

Par **Lag0**, le **29/12/2013** à **10:25**

Le plus sur, c'est un constat d'huissier (mais cela a un cout).

Il faut démontrer, non seulement que vous n'y habitez pas, mais avant tout que la maison n'était pas habitable, donc non meublée ou en grands travaux.

Sinon, vous paierez une taxe d'habitation pour résidence secondaire, donc en général supérieure à celle pour une résidence principale.